

**FREE ROAMING : vers la suppression  
des frais d'itinérance des  
communications intra -  
communautaires**

# AGENDA

**Introduction**

**I- DIFFERENTES INITIATIVES D'ENCADREMENT DU ROAMING**

**II- MODALITES DU FREE ROAMING**

**III- MISE EN ŒUVRE ET DIFFICULTES DU FREE ROAMING**

**IV. PERSPECTIVES**

# Introduction

## Qu'est-ce que l'itinérance mobile ou roaming? :

- Le roaming est service offert à un abonné d'un opérateur X de continuer à utiliser les services de téléphonie mobile de différents réseaux avec son numéro mobile sans changer de carte SIM, lorsqu'il se déplace hors de la zone de couverture du réseau de son opérateur.
- Selon le critère géographique: on distingue
- le roaming national: entre opérateurs installés dans le même pays
- Le roaming régional: entre opérateurs installés sur un espace communautaire;
- Le roaming international: entre opérateurs du monde entier

Le roaming offre donc une certaine commodité aux populations; continuer à utiliser son mobile lorsqu'on est à l'étranger et rester joignable.

### Service peu adopté par les clients pour plusieurs raisons....

- la principale: **Tarifs exorbitants** liés aux surcouts et surtaxes;
- **l'opacité des conditions et modalités** de fourniture du service au client;

C'est pourquoi, de nombreuses initiatives d'encadrement de l'itinérance mobile (surtout les tarifs jugés exorbitants) ont vu le jour.

- **Exemple:**
- Réception d'appels d'un abonné du Burkina qui se retrouve en Cote d'Ivoire lorsque:
- Reçoit un appel: Le tarif était de 200 à 400 F/minute selon l'opérateur;
- Émet un appel vers le Burkina: **980 à 200** FCFA selon l'opérateur ;
- Emet un appel vers un abonné installé en côte d'Ivoire: de 165 à 373;
- alors que les appels internationaux du Burkina vers la cote d'ivoire coute: 170 FCFA .

## TARIFS DE DETAIL APPLIQUES AUX ABONNES EN ROAMING OUT NORMAL (Moyenne pays)

Pays	OPERATEURS	Appel local dans pays visité			Appel international vers			APPEL ENTRANT	SMS		Tarifs appels internationaux du Burkina vers les autres pays
		ON NET	OFF NET	VERS FIXE	BURKINA FASO	UEMOA	AUTRES PAYS CEDEAO		RECEPTION D'APPEL	SMS LOCAL	
COTE D'IVOIRE	TELECEL	373,29	373,29	373,29	983,06	1 023,88	2 113,17	342,50	146,19	189,05	170,00
	ONATEL	163,77	163,77	163,77	189,27	276,42	276,42	212,43	39,10	39,10	175,00
	ORANGE	210,00	210,00	210,00	255,00	453,33	453,33	198,00	75,00	75,00	175,00
GUINEE CONAKRY	TELECEL	1 180,72	1 180,72	1 180,72	1 180,72	1 180,72	1 180,72	390,00	118,07	118,07	250,00
	ONATEL	267,04	267,04	267,04	267,04	267,04	267,04	311,55	53,41	53,41	240,00
	ORANGE	268,00	268,00	268,00	268,00	3 686,00	3 686,00	252,00	75,00	75,00	250,00

<b>MALI</b>											
	ONATEL	267,04	267,04	267,04	267,04	356,05	356,05	267,04	40,06	40,06	175,00
	ORANGE	312,50	312,50	312,50	632,50	1 495,00	1 495,00	251,00	124,00	124,00	175,00
<b>SENEGAL</b>	TELECEL	424,80	424,80	424,80	778,80	778,80	778,80	390,00	168,00	199,00	170,00
	ONATEL	279,57	279,57	279,57	401,47	401,47	401,47	251,11	84,20	84,20	175,00
	ORANGE	194,00	194,00	194,00	312,50	768,50	768,50	252,00	75,00	75,00	250,00
<b>TOGO</b>	TELECEL	205,12	432,00	432,00	444,02	444,02	444,02	390,00	121,50	155,00	170,00
	ONATEL	231,27	231,27	283,02	360,64	449,65	449,65	190,68	93,85	93,85	175,00
	ORANGE	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	252,00			175,00

## De nombreuses initiatives d'encadrement des frais de roaming

- **En Europe** : Au sein de l'Union européenne, toutes les surcharges du roaming devraient être supprimés d'ici juillet 2017 après 10 ans de réglementation, ce qui a entraîné une réduction progressive des prix.
- **Au Moyen Orient**: Le Bahreïn, le Koweït, le Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont également traité la question des tarifs de roaming pour la voix, les SMS et les données en limitant les prix de détail et de gros.

## En Afrique:

- **En Afrique de l'Est**, par exemple, la décision a été prise par la communauté de l'Afrique de l'est (EAC) ou « East Africa Community ») de créer un tarif régional uniforme du roaming suite à une instruction des chefs d'Etat. Pour la mise en œuvre du tarif uniforme de roaming, le « One Network Area » dans le cadre de l'intégration du corridor nord a vu le jour en 2016. (kenya, Rwanda, Ouganda et sud soudan).
- **En Afrique de l'ouest**,
- **UEMOA: En 2011**, à travers le CRTEL (comité des régulateurs de télécommunications de la zone UEMOA) a mené une étude sur la mise en place d'un réseau unique de téléphonie mobile dans la zone, Cette étude a abouti à une proposition d'un avant - projet de Directive sur l'itinérance régionale resté lettre morte.

- **Le G5 Sahel:** lors de la réunion tenue en novembre 2016, avait aussi affirmé la volonté de réduire les coûts d'itinérance entre pays membres.
- **L'alliance Smart Africa:**

volonté des chefs d'Etats de « Smart Africa » d'étendre le projet « one network Area » à tous les pays membres de SMART AFRICA lors du Conseil d'administration de Smart Africa tenu à Addis Abeba, le 31 janvier 2016 (résolution).

Les pays membres de la CEDEAO membres de l'alliance Smart Africa, initient entre eux le projet « free roaming ».

Pour guider les Etats membres dans toutes ces initiatives, l'UIT a publié en 2017, des lignes directrices sur la stratégie de roaming international

## « Free Roaming » en Afrique de l'Ouest

- **Instrument**: Protocole d'accord sur les principes de base pour la mise en œuvre du « free roaming » signé en **novembre 2016** à Abidjan;
- **Les parties signataires**: les autorités de régulation de cinq pays : **Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal**; adhésion du **Togo** en Mars 2017 puis **du Bénin** en Décembre 2017.
- **Objectif**: permettre la réalisation d'une itinérance à **frais réduits** entre les pays concernés comme projet pilote.

Des journées de concertation organisées à Dakar (09 et 10 mars 2017) ont permis de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre du free roaming. Le protocole a été complété et précisé par 02 résolutions le 11 Août 2017 à Conakry et le 24 juillet 2018 à Lomé.

## Modalités du « free roaming »

- ✓ **Services concernés:** voix et SMS en émission et en réception; non prise en compte de la data;
- ✓ **Durée de séjour:** 30 jours consécutifs;
- ✓ **Type de tarif:** soit un tarif plafond, soit un tarif fixe. L'option est laissée à la discrétion de chaque pays;
- ✓ **Entrée en vigueur:** 31 mars 2017
- ✓ **1<sup>er</sup> Bilan de mise en œuvre:** en juillet 2017
- ✓ **Tarifs de détail :** fixation d'un tarif détail par pays;
- ✓ **Reversement des tarifs inter-opérateurs(IOT):**
  - 60% du tarif de détail (HT) pour le réseau visité;
  - 40% du tarif de détail (HT) pour le réseau visiteur.

# Modalités du « free roaming »

## Emission d'appel

- ✓ Emission d'appel local du Roamer dans le pays visité: le tarif national TTC le plus élevé dans le pays visité;
- ✓ Emission d'appel du Roamer vers un autre pays: le tarif international TTC le plus élevé appliqué dans le pays visité vers l'ensemble des pays de la zone.

## Réception d'appel du Roamer

- ✓ Réception gratuite pour un volume de 300 minutes sur une durée de 30 jours calendaires consécutifs.
- ✓ La réception gratuite prend fin à l'épuisement des 300 mn ou du délai de 30 jours calendaires. Le Roamer sera facturé au tarif roaming ordinaire en vigueur.

## Les tarifs free roaming fixés dans les pays signataires

PAYS	RUBRIQUES	SERVICES	TARIFS
<b>BURKINA FASO</b>	Tarifs roaming local (pays visité)	Voix/mn	130
		SMS	75
	Tarifs roaming international vers un des pays signataire y compris le pays d'origine	Voix/mn	350
		SMS	75
<b>COTE D'IVOIRE</b>	Tarifs roaming local (pays visité)	Voix/mn	123,6
		SMS	42
	Tarifs roaming international vers un des pays signataire y compris le pays d'origine	Voix/mn	300
		SMS	103
<b>GUINEE</b>	Tarifs roaming local (pays visité)	Voix/mn	47,03
		SMS	45,73
	Tarifs roaming international vers un des pays signataire y compris le pays d'origine	Voix/mn	344,93
		SMS	45,73
<b>MALI</b>	Tarifs roaming local (pays visité)	Voix/mn	150
		SMS	100
	Tarifs roaming international vers un des pays signataire y compris le pays d'origine	Voix/mn	300
		SMS	100

## Les tarifs free roaming fixés dans les pays signataires

PAYS	RUBRIQUES	SERVICES	TARIFS
SENEGAL	Tarifs roaming local (pays visité)	Voix/mn	119,4
		SMS	103
	Tarifs roaming international vers un des pays signataire y compris le pays d'origine	Voix/mn	390
		SMS	103
TOGO	Tarifs roaming local (pays visité)	Voix/mn	130
		SMS	50
	Tarifs roaming international vers un des pays signataire y compris le pays d'origine	Voix/mn	200
		SMS	90
BENIN	Tarifs roaming local (pays visité)	Voix/mn	130
		SMS	50
	Tarifs roaming international vers un des pays signataire y compris le pays d'origine	Voix/mn	300
		SMS	90

## Modalités du « free roaming: tarifs de détail

### ➤ **Le traitement des bonus** (offres promotionnelles)

Les bonus sont utilisables dans le cadre du free roaming (pour le BF);

### ➤ **Les accords roaming**

Chaque opérateur doit avoir un accord de free roaming avec tous les opérateurs de chaque pays signataire; ( notion d'avenants aux contrats roaming existants);

### ➤ **L'identification des abonnés et la fraude**

Mise en place d'un système d'identification des abonnés et la limitation du nombre de SIM par client et par opérateur est encouragée dans chaque pays.

La mise en place d'un comité anti fraude dans chaque pays.

### ➤ **la surtaxe sur les appels internationaux:** à supprimer pour les pays qui l'ont instituée.

;

**Consommateurs:** Abordabilité: Baisse des tarifs de roaming entre les pays à travers la suppression des surcoûts et des surtaxes;

✓ Plus de commodités: réduction des désagréments liés aux changements de numéros lors des déplacements;

✓ maintien du contact avec ses correspondants;

✓ Forte propension à utiliser le service roaming qui était vu comme destiné à une certaine catégorie.

## Les impacts attendus de la mise en œuvre du Free roaming

- **Etats**

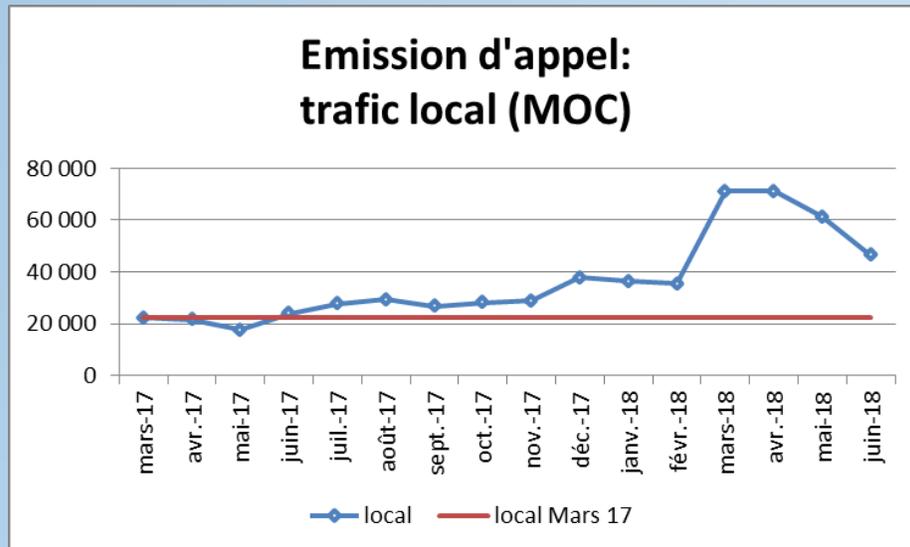
Réalisation de l'intégration des populations des pays signataires par une plus grande mobilité; L'itinérance mobile est considérée comme un des indicateurs de l'intégration régionale par certaines institutions africaines;

- **Consommateurs:** Abordabilité: Baisse des tarifs de roaming entre les pays à travers la suppression des surcoûts et des surtaxes;
  - ✓ Plus de commodités: réduction des désagréments liés aux changements de numéros lors des déplacements;
  - ✓ maintien du contact avec ses correspondants;
  - ✓ Forte propension à utiliser le service roaming qui était vu comme destiné à une certaine catégorie

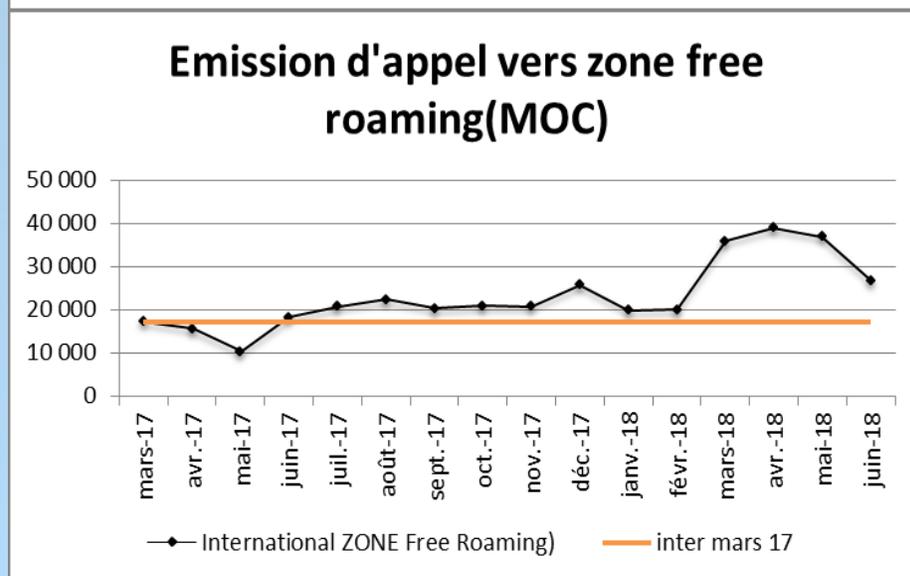
## Opérateurs

- ✓ Une réduction des revenus du roaming mais très vite compensée par la forte croissance du volume de trafic;
- ✓ fidélisation de la clientèle qui reste en contact;
- ✓ Une réponse à la concurrence des OTT (wattsap, viber, messenger etc.);

# Tendance du trafic Roaming sortant des opérateurs du BF



- Une croissance lente du trafic Local jusqu'en fin 2017
- En 2018 une évolution du trafic Dont un pic en avril 2018 à 220% par rapport à mars 2017



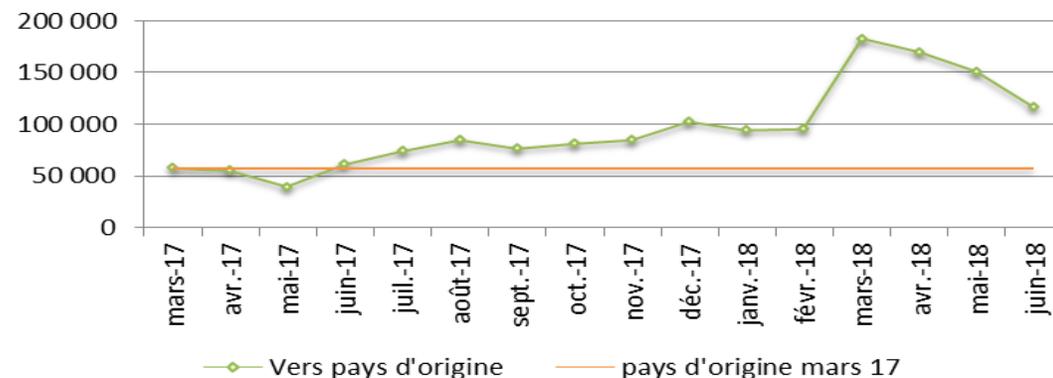
- Les émissions d'appel vers l'international a connu la même évolution que le trafic local avec des taux moins élevés

# Tendance du trafic Roaming Sortant des opérateurs du BF

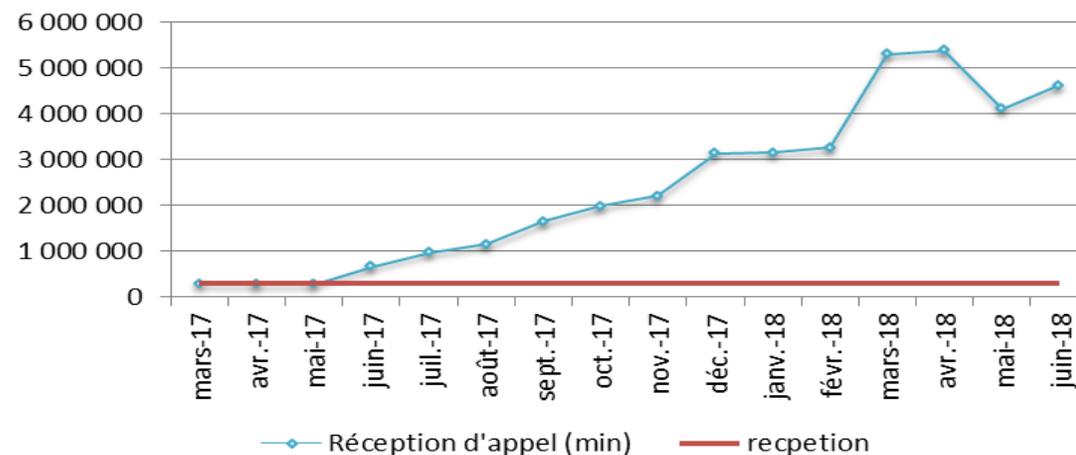
- Une bonne croissance du trafic a été constatée vers le pays d'origine, cela s'explique par la réduction des tarifs Dans le cadre du free roaming

- On constate une explosion du trafic MTC dont le pic atteint 1778%, qui est donc l'effet de la gratuité des 300mn/mois.

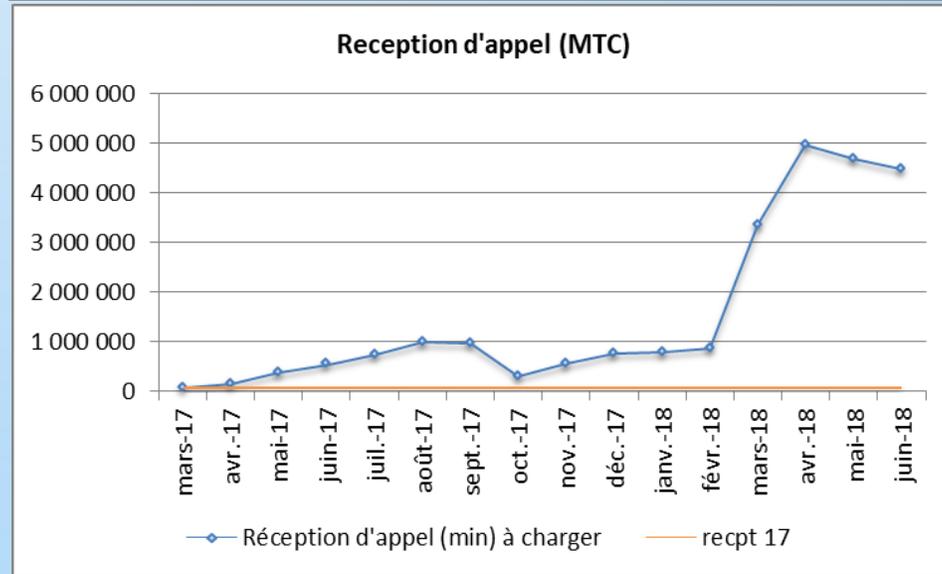
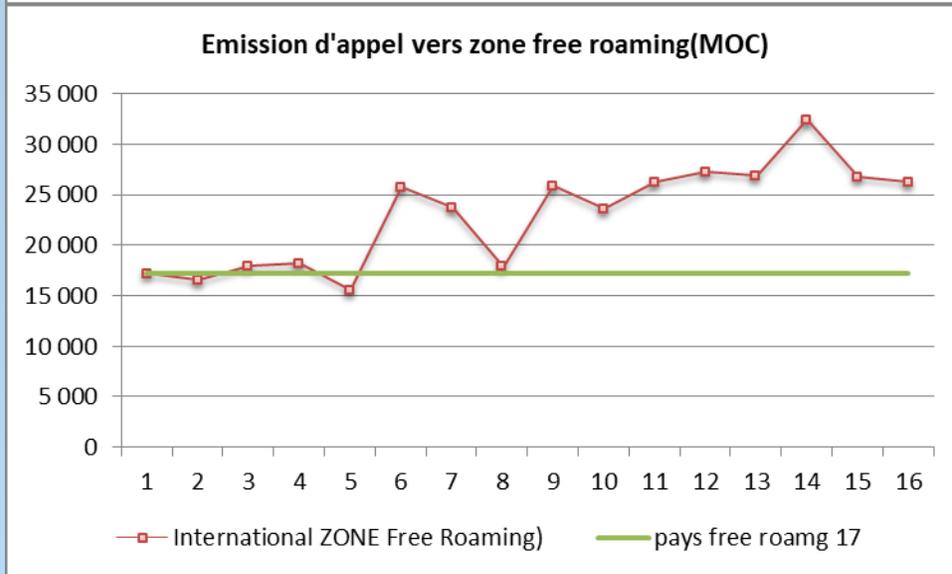
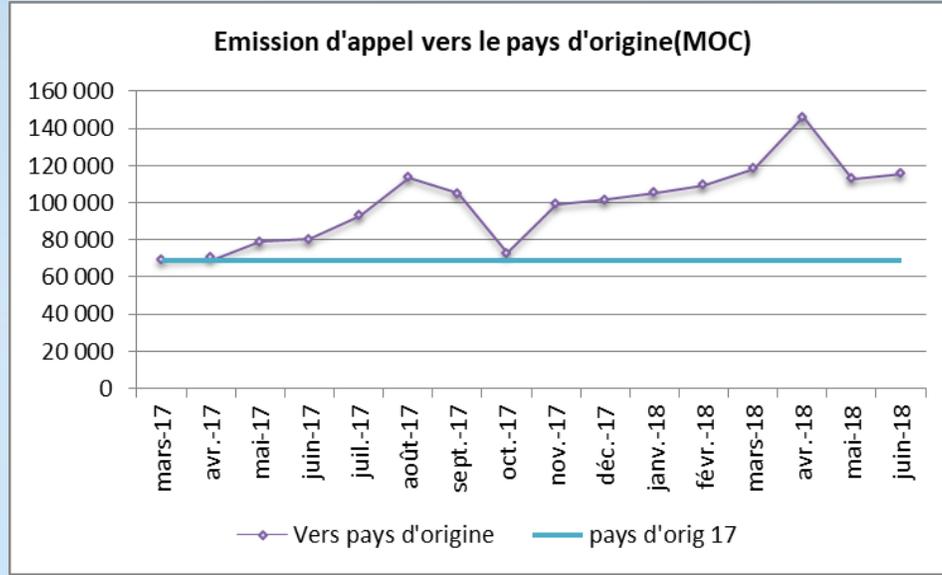
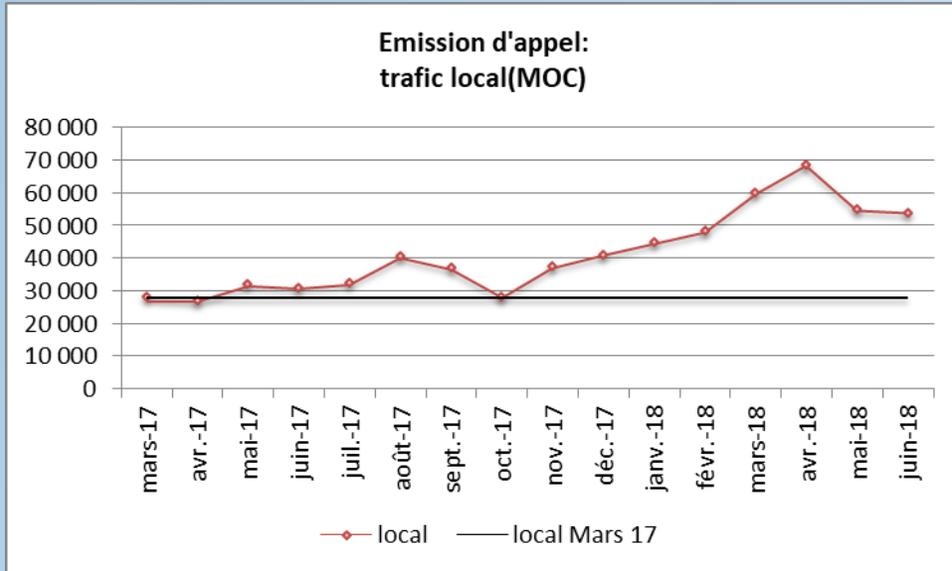
## Emission d'appel vers le pays d'origine(MOC)



## Reception d'appel (MTC)



# Analyse du trafic: Roaming entrant



Les courants de trafic du roaming entrant ont connu les mêmes tendances d'évolution

## Difficultés de mise en œuvre du free roaming

- **Relations entre opérateurs des différents pays signataires au protocole:**
  - Réticence de certains opérateurs à appliquer le protocole d'accord;
  - Réticence de certains opérateurs à signer des contrats avec de nouveaux partenaires.
- **La fraude:**
  - Absence de système de lutte anti-fraude chez certains opérateurs ;
  - Non opérationnalisation du comité anti-fraude entre régulateurs;
  - Problématique des Roamers permanents: qui profitent de la gratuité de la réception d'appel pour bâtir un business sur le dos des opérateurs

## Difficultés de mise en œuvre du free roaming

### ➤ L'identification des abonnés

- *Absence de contrôle par certains régulateurs de la fiabilité* de la base des données d'identification des abonnés; pour des raisons sécuritaires et de fiabilité des bases de données clients.
- *Absence de textes juridiques dans certains pays sur l'identification des abonnés.* limitation du nombre de cartes SIM par client; spécifications des pièces d'identification des abonnés. Au Burkina Faso, un projet de décret et un arrêté sont en cours d'adoption.

### ➤ Faible coopération entre les régulateurs dans la mise en œuvre du free roaming

- Manque de partage d'informations entre les régulateurs dans le cadre du free roaming et de contrôle de la mise en œuvre.

## Les difficultés de mise en œuvre du free roaming

- **Etablissement insuffisant de liens directs entre les opérateurs:** en vue de réduire les coûts d'acheminement des trafics.
- **Mécanisme de règlement des différends entre opérateurs:** un système graduel, Règlement par les régulateurs, puis compétence à une juridiction ou instance d'arbitrage régional notamment la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).
- **Cohabitation des textes Free Roaming et règlement de la CEDEAO,** l'adoption du règlement de la CEDEAO, texte supranationale d'application immédiate s'impose au protocole d'Abidjan qui est d'un niveau inférieur. Cependant, la CEDEAO semble trainer les pieds pour la mise en œuvre du règlement.

## Perspectives

- **Accentuer la coopération entre régulateurs et accroître la surveillance** de la mise en œuvre du free Roaming: rapports périodiques de mise en œuvre à établir et partager entre régulateurs.
- **L'adoption du règlement de la CEDEAO** sur l'itinérance communautaire en décembre 2017: Ce Règlement définit un cadre juridique et tarifaire harmonisé pour l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles au sein des États membres de la CEDEAO, et se propose de résoudre le problème du coût élevé des services d'itinérance dans la région, en les réduisant ou même en les éliminant en fonction du type d'appel ou de service.

## La nature de l'instrument adopté par la CEDEAO (règlement)

- Les règlements du Conseil ont de plein droit, force obligatoire à l'égard des Institutions relevant de son autorité
- **Le champ d'application** du règlement la prise en compte de la Data en plus de la voix et du SMS aussi bien les services de gros que de détail
- **La définition claire des obligations** à la charge de toutes les parties prenantes (Etats, ANR, Fournisseurs de services, commissions de la CEDEAO) et des règles de transparences.

Ce règlement constitue une source d'optimisme quant à la réalisation d'un véritable « **free Roaming** » en Afrique de l'ouest.



- **Merci de votre aimable attention**